



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E136802

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2023

ÉDITÉ LE 31/08/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/12/1995
Forme juridique : EURL
Capital : DEPUIS LE 04/09/2020
7 622

Raison sociale : LES CHARPENTIERIS DE TRADITION
LES GRAOUX
04110 REILLANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 04 92 76 51 08
Portable :

Siret : 403 141 914 00032
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 9136396

Site Internet :
E-mail : contact@lescharpentiersdetradition.com

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 104103428 C 002
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 104103428 C 002

Responsabilité légale :
ALLIAUD FLORIAN GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 2301 | Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE | 28/11/2019 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Fenêtres de toit | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des combles perdus | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.